

**Par courrier et courriel**  
**Département fédéral de l'économie, de  
la formation et de la recherche (DEFR)**  
M. Guy **PARMELIN**  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral Est  
**3003 BERNE**

Paudex, le 12 décembre 2024  
FD/DB

### **Modification de la loi sur le logement - Réponse à la consultation**

---

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous avoir consultés dans le cadre du dossier susmentionné et vous informons, dans le délai imparti, que nous n'avons pas de remarques particulières à formuler s'agissant du projet de modification de la loi sur le logement soumis à consultation.

A titre de rappel, l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Suisse) est l'organisation faîtière romande des professionnels de l'immobilier. Elle se compose des associations cantonales de l'économie immobilière implantées dans les six cantons romands. A ce titre, elle est le porte-parole de quelque 400 entreprises et de plusieurs milliers de professionnels de l'immobilier actifs dans les domaines du courtage, de la gérance, du développement et de l'expertise immobilière. Dès lors, les membres de notre organisation gèrent environ 80 % des immeubles sous gestion dans toute la Suisse romande pour des milliers de propriétaires et avec une incidence directe sur le logement de centaines de milliers de locataires.

En vous souhaitant bonne réception de cet envoi, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre très haute considération.

#### **UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER**

Le président



Philippe Nantermod

Le secrétaire



Frédéric Dovat